

LA LETTRE

DE LA DRDJSCS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Jeunesse

Sport

Cohésion
sociale

Emploi
Formation
Concours

LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES EDUCATEURS SPORTIFS



CONTEXTE...

L'étude pilotée par la DRDJSCS avait pour objectifs d'établir des typologies de parcours pour chaque spécialité, d'identifier les freins et leviers de ces parcours professionnels et d'établir des préconisations pour l'allongement et la consolidation des parcours.

La réalisation de l'étude finalisée en mai 2019 a été confiée au cabinet Geste. L'étude a ciblé les diplômés professionnels (BEES 1, BPJEPS et DEJEPS) de cinq spécialités, les activités physiques pour tous, la natation, les activités de la forme, l'équitation et le tennis de 2003 à 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes. La méthodologie a reposé sur une recherche documentaire, des entretiens avec des personnes ressources, une enquête en ligne auprès des 4 212 diplômés professionnels (1 060 retours soit 25.2%) et des entretiens téléphoniques avec des diplômés.

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
Mission d'appui au pilotage
Courriel : eric.rutault@jscs.gouv.fr
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr
Crédits photo : Istockphoto

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

LE PARCOURS PROFESSIONNEL des éducateurs sportifs

Des diplômés toujours en emploi sur la région

Si la principale motivation pour obtenir un premier diplôme d'éducateur sportif était d'exercer ce métier comme activité principale, elle ne concernait toutefois que 60% des répondants. La moyenne de l'ancienneté du diplôme et donc du parcours professionnel est de 8,2 années. Presque tous les diplômés (95%) ont exercé le métier d'éducateur sportif (78% en emploi principal et 17% en activité professionnelle secondaire ou saisonnière dont un sur deux par choix personnel).

Ils ont multiplié les statuts d'emploi (53% ont exercé avec le statut de salarié uniquement), eu un nombre élevé d'employeurs et 18% connu des périodes de chômage supérieures à six mois.

La construction des parcours professionnels repose souvent sur l'initiative individuelle des diplômés qui doivent être « entrepreneurs » de leur emploi sans en avoir pour autant les compétences nécessaires.

Si la plupart exercent un métier-passion, les mauvaises conditions d'emploi (plusieurs employeurs, cumul de statuts, nombreux déplacements, volumes horaires très importants,

usure physique, faibles rémunérations...) génèrent de l'instabilité et de nombreuses reconversions professionnelles.

La qualité de vie au travail est ainsi plutôt perçue comme mitigée. La multi-qualification est un facteur favorable à un parcours professionnel réussi. La sortie du secteur du sport est réalisée par choix pour 44% des répondants.

Presque tous les diplômés (87%) résident encore en Auvergne-Rhône-Alpes et 90% sont actuellement en emploi (55% comme éducateur sportif, 6 % sur un autre emploi dans le sport et 29% dans un autre secteur professionnel).

Les diplômés en emploi actuellement dans le secteur du sport sont très majoritairement (73%) sur des temps pleins. 49% des professionnels n'exerçant plus à titre principal dans le sport ont une activité saisonnière (44%) ou secondaire (5%) dans le sport.

Parmi les diplômés actuellement en emploi dans le sport, 37% souhaitent évoluer professionnellement dans leur secteur d'activité.

Des parcours professionnels diversifiés selon les spécialités

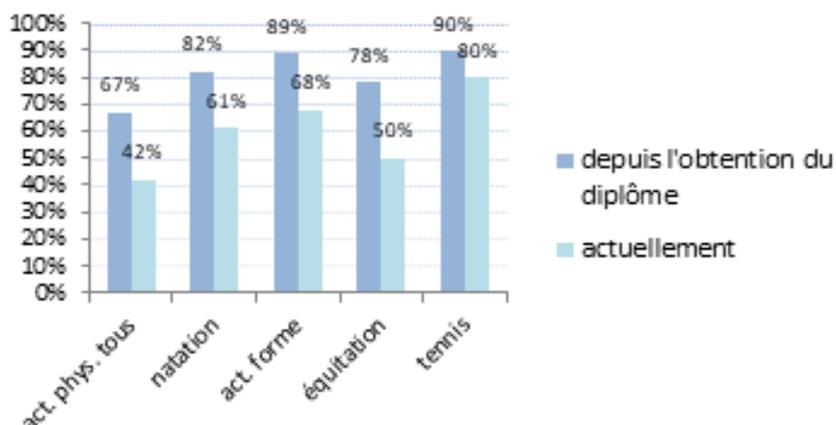
Le tableau ci-dessous nous permet de comparer les parcours professionnels entre spécialités :

	activité professionnelle depuis l'obtention du diplôme						situation professionnelle actuelle							
	emploi d'éducateur sportif comme activité principale	emploi d'éducateur sportif comme activité saisonnière	emploi d'éducateur sportif comme activité secondaire	évolution directe vers une autre fonction dans le secteur du sport	jamais exercé un métier dans le secteur du sport	Total (> 100 car plusieurs réponses possibles)	emploi d'éducateur sportif	autre emploi dans le secteur du sport	emploi dans le secteur de l'animation	autre emploi dans un autre secteur	en formation	demandeur d'emploi	autre	Total (> 100 car plusieurs réponses possibles)
Act. phys. tous	67%	10%	22%	4%	8%	110%	42%	6%	23%	18%	5%	9%	1%	104%
Natation	82%	19%	13%	1%	2%	117%	61%	10%	3%	13%	9%	7%	2%	105%
Act. Forme	89%	5%	15%	1%	2%	111%	68%	6%	3%	17%	4%	8%	2%	108%
Equitation	78%	10%	18%	1%	4%	110%	50%	6%	3%	31%	3%	5%	4%	102%
Tennis	90%	3%	12%	0%	0%	105%	80%	7%	1%	11%	3%	1%	0%	103%

Interprétation :

en activités physiques pour tous, 67% des diplômés ont occupé un emploi d'éducateur sportif comme activité professionnelle principale. Aujourd'hui, seuls 42% occupent un emploi d'éducateur sportif, 23% travaillent sur un autre type d'emploi dans le secteur de l'animation.

Pourcentage de diplômés en emploi principal d'éducateur sportif



Interprétation :

en tennis, 90% des diplômés ont exercé le métier d'éducateur sportif à titre principal depuis l'obtention de leur diplôme, 80% l'exercent actuellement.

Des parcours professionnels diversifiés selon les spécialités (suite)

Sur les **activités physiques pour tous**, on note parmi la population d'origine des diplômés une forte proportion (25%) de personnes en reconversion professionnelle et 82% visaient initialement une activité professionnelle principale d'éducateur sportif.

Cette spécialité se caractérise par un pourcentage élevé (12.6%) de personnes plus attirées par le secteur du sport que par le métier d'éducateur sportif. L'insertion professionnelle est difficile, 8% de diplômés n'ont jamais exercé dans le secteur du sport, les deux-tiers seulement ont exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale et on compte un pourcentage très élevé (32%) de diplômés l'ayant exercé en activité secondaire ou saisonnière (majoritairement subi).

Parmi cette dernière catégorie, très peu (5%) sont parvenus aujourd'hui à accéder à un emploi principal d'éducateur sportif. Actuellement, seuls 42% des diplômés exercent un emploi d'éducateur sportif (73% à temps plein), soit le plus faible pourcentage des cinq spécialités.

La difficulté à trouver un emploi et un volume d'heures suffisant pour en vivre ainsi que la précarité du travail (cumul des activités, des employeurs, déplacements, fragilité du statut d'indépendant ou d'auto-entrepreneur, forte concurrence...), la part importante des diplômés en activité saisonnière ou secondaire et le manque de valorisation des diplômés de la spécialité APT sont les principales raisons avancées pour expliquer l'arrêt de l'activité.

De plus, de nombreux diplômés ne possèdent pas les compétences suffisantes pour assumer l'aspect entrepreneurial afin de construire leur propre emploi (57% ne possèdent pas de diplôme supérieur au niveau quatre). On note ainsi un pourcentage important de reconversions

dans l'animation (23%) et dans un autre secteur professionnel (18%).

La filière professionnelle APT apparaît ainsi comme la plus instable.

Le principal atout qui ressort pour cette spécialité est la diversité, tant des activités que des publics encadrés.

L'équitation se caractérise par une forte prégnance du "métier passion", 64% des diplômés visaient initialement une activité professionnelle principale dans l'encadrement équestre et 9,4% seulement une activité professionnelle secondaire.

L'insertion professionnelle est très satisfaisante, 78% des diplômés ayant exercé le métier d'éducateur sportif comme activité professionnelle principale. Le principal problème réside essentiellement dans les conditions d'exercice du métier de moniteur d'équitation, et malgré la forte motivation initiale, **de nombreux diplômés se sont reconvertis, essentiellement dans un autre secteur professionnel (31%).**

Ainsi, un diplômé sur deux seulement est aujourd'hui moniteur d'équitation (85% à temps plein). Le nombre important de ruptures de parcours s'explique essentiellement par les contraintes horaires et le temps de travail, la pénibilité du travail et l'accès difficile à la formation continue.

La forte proportion post-diplôme de personnes exerçant le métier de moniteur d'équitation en activité professionnelle secondaire ou saisonnière (28%) explique également la part importante de départs. En effet, parmi eux, seuls 7% sont parvenus aujourd'hui à être moniteur d'équitation en activité professionnelle principale. C'est en équitation que **les diplômés sont les plus critiques vis-à-vis de leur qualité de vie au travail.**



La natation présente une forte proportion de personnes entrant en formation pour viser une reconversion professionnelle (24%). Si 56% des répondants visaient initialement une activité professionnelle principale dans l'encadrement de la natation, 11% cherchaient uniquement une activité saisonnière.

L'insertion professionnelle est excellente, 82% des diplômés ayant exercé à titre principal un métier d'éducateur sportif. Malgré une **offre d'emplois abondante**, la précarité est également très présente, avec la nécessité pour accéder à un emploi stable de s'orienter vers la fonction publique territoriale, difficilement accessible en raison de la forte concurrence des profils STAPS.

Les autres points négatifs concernent les horaires de travail, la rémunération, le manque de valorisation (association au métier de surveillant de baignade), **les conditions de travail parfois difficiles** physiquement et psychologiquement et le manque d'encadrement de la profession, principales raisons des arrêts de l'activité professionnelle.

De plus, un diplômé sur cinq estime que l'image du métier communiquée en formation ne correspond pas à sa réalité. Ainsi, seulement 61% des diplômés exercent aujourd'hui à titre principal le métier d'éducateur dans les activités de la natation (81% à temps plein).

On notera également que parmi les diplômés ayant exercé l'encadrement de la natation en activité saisonnière ou secondaire,

LE PARCOURS PROFESSIONNEL des éducateurs sportifs

Des parcours professionnels diversifiés selon les spécialités (suite)

27% ont réussi à l'exercer aujourd'hui à titre principal. De nombreux diplômés (31%) sont aujourd'hui reconvertis dans un autre secteur professionnel.

Les principaux atouts du métier sont l'enseignement et la transmission, la diversité des activités, l'environnement ou contexte de travail (en particulier l'ambiance) et la facilité à trouver un travail.

Les activités de la forme se caractérisent par une forte proportion (29%) de personnes cherchant à obtenir le diplôme pour réussir une reconversion professionnelle. Plus des trois-quarts des diplômés visaient initialement une activité professionnelle principale d'éducateur sportif.

L'insertion professionnelle est excellente, 89% des diplômés ayant exercé à titre principal le métier d'éducateur sportif. Cette spécialité se caractérise toutefois par **une forte précarité** et des charges de travail importantes.

Le cumul d'activités, d'employeurs, les nombreux déplacements, la faible couverture du statut d'auto-entrepreneur face aux aléas de la vie (arrêts maladie, blessures, congés parentaux...), l'usure physique importante, la très forte concurrence avec notamment des coaches non formés, l'évolution rapide du métier sans pouvoir accéder aux formations correspondantes sont les principaux points négatifs soulevés par les diplômés soumis à des très fortes pressions sur cette spécialité.

Néanmoins, **68% des diplômés exercent aujourd'hui le métier d'éducateur sportif à titre principal** et parmi eux, 62% sont sur des

temps pleins. Les principaux atouts du métier sont le coaching, la possibilité de pratiquer un sport, l'exercice d'un métier dans le secteur sportif et la liberté de choisir ses modalités d'exercice.

En tennis, 59 % des diplômés visaient initialement un emploi principal de moniteur de tennis et 11,6% uniquement comme activité professionnelle secondaire.

L'insertion professionnelle est excellente, 90% des diplômés ayant exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale.

Toutefois, les principaux aspects négatifs du métier concernent les horaires et temps de travail ainsi que la forte récurrence de difficultés liées à la relation aux employeurs, notamment au regard du bénévolat exigé en complément du cadre d'emploi.

Seuls 5,6% des diplômés ont connu des périodes de chômage supérieures à six mois. Les principaux atouts du métier qui ressortent sont la relation aux publics et l'enseignement. Les diplômés restent de surcroît en emploi dans leur spécialité, 80% exerçant actuellement le métier de moniteur de tennis en activité principale (parmi eux, 72% sont à temps plein).

Le problème du tennis résiderait plus dans le manque de perspectives d'évolution professionnelle (direction sportive de club, entraînement de sportifs de haut-niveau, formation, développement...) et les risques de démotivation des diplômés après de longues années d'enseignement.

La filière professionnelle du tennis apparaît néanmoins la plus solide.

Pistes de réflexion

- **Optimiser l'orientation** vers le métier d'éducateur sportif : construire une meilleure information sur la réalité du métier ; concevoir un temps de préparation (« sas ») en amont de la formation au BPJEPS pour les publics en difficulté scolaire ;
- **Mieux préparer au métier d'éducateur sportif** : intégrer des contenus de formation sur la gestion de carrière et la construction des activités professionnelles dans les formations initiales et/ou continues afin d'aider les éducateurs à être « entrepreneur » de leur emploi ;
- **Favoriser la poly-compétence** et la multi-qualification ;
- **Permettre la formation continue** tout au long de la carrière ;
- **Améliorer la reconnaissance et la valorisation** du métier par les employeurs.



POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez contacter la mission d'appui au pilotage : drdjcs-ara-stats@jcs.gov.fr

Vous pouvez aussi télécharger cette lettre ainsi que le rapport final de cette étude sur le site de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr, rubrique Observation.



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES